

<http://47.snuipp.fr/Quand-l-education-prioritaire-passe-sous-CAPE-d-invisibilite>



Quand l'éducation prioritaire passe sous CAPE d'invisibilité

- École - Éducation Prioritaire -

Date de mise en ligne : lundi 8 décembre 2014

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Rédactrice : Véronique Servat

CAPE : Convention Académique de Priorité Educative.

Retenez bien ce nouvel acronyme. L'Education Nationale en est friande. Il est promis, comme les autres, a un brillant avenir d'au plus 3 ans. Il sera vite chassé par un autre, l'important est ici d'enrober un cache-misère dans un emballage sémantique donnant l'illusion du dynamisme. Au collège Paul Eluard de Montreuil, établissement classé ZEP depuis la fin des années 90, occupé et bloqué par les parents, dans lequel les enseignant.e.s sont impliqué.e.s dans un long mouvement de grève débuté le jeudi 20 novembre, les services de la DASEN [1] qui nous en ont parlé ce matin.

La CAPE n'est pas totalement une inconnue. La DSDEN [2] l'avait déjà évoquée lors notre entrevue du mercredi 26 novembre sans pouvoir être très précise. En effet, la veille, un mail émanant du ministère - ou était-ce du rectorat ? - en révélait l'existence ; ses clauses étaient encore à préciser. Hier, jeudi 4 décembre, M. Tournier, chargé du dossier Education Prioritaire auprès de Madame la Ministre recevant une délégation d'enseignants et de parents de Seine-Saint-Denis dans les arrières salles du palais de la découverte, l'a également mentionnée.

C'est une gratification inestimable pour ceux qui sortent des dispositifs, une douce compagne de fin de vie. En quoi consiste-t-elle ? Difficile à dire.

Une chose est sûre : "les ZEP [3] ne sont pas les REP [4] et c'est pourquoi il faut bien les distinguer des RRS [5] A ce nouveau moment de la relance de l'Education prioritaire quelques 250 RAR (Réseaux Ambition Réussite) voient leurs moyens accrus. Les autres établissements, Zep-Rep, non retenus dans ces RAR deviennent des RRS." nous a dit notre interlocuteur. Cela pourrait ressembler à une sorte d'accord contractuel pour maintenir quelques moyens de l'ex-Zep que nous sommes. Pour lever nos dernières inquiétudes, le ministère nous a assuré que nous allions être libérés des « effets de seuil » et bénéficier du « lissage » ce qui nous a pleinement contentés. La politique actuelle - au contraire de celles qui l'ont précédée - est juste, transparente, méthodique, éclairée, et repose sur la démocratie.

Pas convaincu.e.s ? Et bien non, absolument pas. Ni sur la méthode, ni sur le contenu, et moins encore sur la forme.

Commençons par la forme.

Bon nombre d'enseignant.e.s exerçant dans les établissements exclus de l'Education Prioritaire, mobilisé.e.s depuis plusieurs semaines en Seine-Saint-Denis et de France aimeraient que l'on s'adresse à eux/elles et aux parents de leurs élèves dans un langage approprié. Nous parlons de nombre d'élèves par classe - un récent rapport remis à la

Ministre insistait d'ailleurs sur ce caractère essentiel de ce critère dans le cadre d'une politique de lutte contre l'échec scolaire - de pénibilité du travail mais aussi de stabilité des équipes enseignantes dans les établissements concernés. Nous parlons de projets pédagogiques menacés, de remise en cause de l'aide apportée aux plus fragiles - élèves non francophones ou issus de communautés stigmatisées - nous parlons d'investissement humain, de propositions pédagogiques parfois innovantes, et de résultats fragiles mais honorables difficilement obtenus. Les élèves du 93, aux portes de Paris, savent très certainement ce que signifie franchir un seuil. Mais pour eux « lissage » à l'heure actuelle n'a qu'un seul sens : exclusion. Et dans le Bas Montreuil, comme dans tous les quartiers populaires de France, il n'y a pas ici de place pour l'équivoque.

Passons désormais au contenu.

Depuis que nous sommes mobilisé.e.s contre la décision d'exclure nos établissements de l'Education Prioritaire, aucun de nos interlocuteurs institutionnels n'a été en mesure de nous montrer l'une de ces conventions. On les évoque, on en parle exclusivement au conditionnel, mais concrètement ce ne sont que des chimères, impalpables, invisibles. Pour adhérer à ces propositions sur une base orale, il faudrait avoir confiance. En l'occurrence, nous opposons unanimement à cette offre une motion de défiance. Pourquoi ?

Parce qu'on peut nous dire que l'éducation prioritaire est une priorité, mais elle ne représente que 2% du budget de l'Education Nationale.

- Parce qu'on peut nous dire que l'Etat cherche à rendre plus juste et efficace cette politique éducative, nous savons - cruellement et à nos dépens - qu'elle fonctionne depuis des années sur la base de l'économie et du redéploiement de moyens. 350 millions pour l'Education Prioritaire, 41 milliards pour le pacte de responsabilité, sans commentaire.

- Parce qu'on peut nous dire que le budget de l'Education Nationale est en hausse, nous savons car nous siégeons dans les conseils d'administration de nos établissements qu'ils sont, en fait, en baisse (à titre d'exemple, un des collèges de la délégation d'hier, pourtant classé REP, voit le sien diminuer de 30%).

- Parce qu'on peut nous dire que le critère des CSP défavorisées - une des 4 composantes de l'indicateur classant les établissements de l'Education Prioritaire en une sorte de palmarès de la misère - est pertinent, il s'avère qu'au collège Eluard (Montreuil), 10% des familles ne l'ont pas renseigné. En outre, quand on a 30% de CSP favorisées, pour 45% de défavorisées, et que l'on est exclu de l'Education Prioritaire, doit-on comprendre qu'il faut se résigner à l'abandon de ces dernières ? Doit-on comprendre qu'avec un revenu médian de 1500 euros par foyer fiscal [6] dans le Bas Montreuil, aux portes de Paris, les familles qui inscrivent leurs enfants au collège sont trop riches ?

- Parce qu'on peut nous dire que le critère des élèves en retard à l'entrée en 6^Â est probant, nous savons que le redoublement a disparu des pratiques avant que l'actuelle Ministre ne finisse par l'officialiser.

- Parce qu'on peut nous dire que le nombre d'élèves par classe ne variera pas ou peu, nous savons que depuis plusieurs années nous refusons des élèves à l'inscription dans un quartier en plein boom démographique où les immeubles poussent comme des champignons.

- Parce qu'on peut nous dire que les rentrées scolaires se passent de mieux en mieux, nous savons que dans les

salles des profs de Seine-Saint-Denis et de France, les vacataires, les contractuel.le.s, sont chaque année plus nombreux.

Madame la Ministre, pour améliorer les résultats en mathématiques de nos élèves, il faudrait déjà veiller à ce qu'un.e enseignant.e formé.e leur fasse cours, et que 4 contractuels ne se relaient pas sur l'année scolaire pour prendre en charge une même classe comme nous le voyons régulièrement. Accessoirement pour notre collège, « perdre la ZEP » c'est aussi perdre un poste de Conseiller Principal d'Education pour n'en laisser qu'un face à plus de 500 élèves.

- Parce qu'on peut nous dire

A cela nous répondons brièvement ceci : nous avons choisi, d'enseigner, de rester, de faire des projets, d'accompagner, de soutenir et d'innover dans les établissements de l'Education Prioritaire de Seine-Saint-Denis ou de France ; il nous est donc absolument intolérable d'en être exclus. Point.

Terminons par la méthode.

A Montreuil, la nouvelle s'est d'abord diffusée comme une rumeur : le REP du Bas Montreuil constitué autour du collège Paul Eluard relié aux écoles Voltaire, Marceau et Paul Bert notamment disparaîtrait. Le Député en a été informé. Puis le Maire de notre commune. La rumeur, à ce stade, s'est transformée en information officielle. Notre chef d'établissement a été convoqué en novembre. Les représentants syndicaux ont extorqué l'information aux services de l'Inspection Académique. Nous, enseignant.e.s et parents du collège avons été convoqué.e.s, au bout de cette cascade implacable du mépris pour nous signifier la sentence le mercredi 26 novembre. Depuis nous avons demandé audience à la DASEN qui est venue ce matin (5 décembre), à la rectrice de Créteil (qui a refusé de recevoir les représentants des établissements concernés mercredi 3 décembre après les avoir fait attendre sous ses fenêtres pendant plus d'une heure). Nous avons envoyé des demandes d'audience à la Ministre, à ce jour sans réponse, nous lui avons également adressé une lettre ouverte.

Hier, après que nous ayons réussi à briser le mur du silence qu'on nous opposait au palais de la découverte, M. Tournier nous a assuré que sa porte était ouverte et que la méthode était démocratique. Ainsi, partie des assises de l'Education Prioritaire [\[7\]](#) (nous pouvons revenir assez précisément sur cette mascarade d'expression démocratique en particulier en Seine St Denis), la réforme s'adosse à un indicateur unique permettant de redéfinir le périmètre de l'Education Prioritaire de façon à accentuer les efforts en faveur des établissements les plus en difficulté. Nous nous réjouissons de ces choix ; à Montreuil, 4 nouveaux collèges vont bénéficier de moyens supplémentaires pour enseigner.

Par contre, nous ne pouvons accepter que cela se fasse aux dépens des autres, pendant que d'autres qui réunissent les critères pour y entrer ne soient étrangement pas retenus [\[8\]](#). C'est un peu comme si dans une salle, on dispensait les soins à certains patients atteints de 40°C de fièvre, mais pas à d'autres, tout en laissant ceux dont le thermomètre atteint 39,9°C sans médication.

La méthode est à revoir. La porte s'est

entrouverte, trop tard, trop peu. Le point de vue surplombant qui nous a été délivré est à des années lumières de ce que nous vivons dans nos établissements. Nous sommes, hélas, habitués à ce décalage devenu la marque de fabrique d'un crypto dialogue social érigé en alibi politico-médiatique. On ne peut prétendre dialoguer avec les établissements sanctionnés par la réforme une fois que celle-ci a été annoncée à tous, et que le couperet est tombé. C'est tout simplement méprisant.

Nous ne voulons pas des « CAPE d'invisibilité » [9] de l'Education prioritaire qui nous sont proposées, encore moins dans leur état présent. Dans ces conditions, nous n'avons pas d'autre possibilité que de réitérer encore et toujours notre seul mot d'ordre : aucun établissement ne sort de l'éducation prioritaire.

Une pétition nationale à signer :

http://www.petitions24.net/contre_le_demantelement_de_leducation_prioritaire

[Voir sur le blog de mediapart.](#)

[1] DASEN : Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

[2] DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

[3] ZEP : Zones d'Education Prioritaire nées en 1981 sous le ministre A. Savary, elles visent à « corriger l'inégalité [sociale] par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé ».

[4] REP : Réseaux d'Education Prioritaire sont créées à la fin des années 90. Ils mettent en relation écoles et collège en un réseau piloté par un établissement et soumis à un contrat de réussite.

[5] RRS : Réseaux de Réussite Scolaire. Ils datent de 2006.

[6] L'indicateur servant au présent classement des établissements dans l'Education Prioritaire est mis en regard avec des données territoriales issues des politiques de la ville. Le revenu médian en fait partie.

[7] Les Assises ont eu lieu en phases successives et dans l'urgence avec une prise de parole canalisée en octobre puis novembre 2013.

[8] C'est le cas, par exemple, des collègues Christine de Pisan, et Victor Hugo d'Aulnay sous Bois qui étaient présents lors de la rencontre avec M. Tournier hier, 4 décembre.

[9] Se référer pour les non-initiés à la sage de JK Rowling mettant en scène un jeune magicien anglais nommé Harry Potter.